



**Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de
l'Alimentation des Tabacs et des activités annexes Force
Ouvrière**

Congrès Fédéral de Dijon du 23 au 26 avril 2013

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

« AGIR POUR L'EMPLOI ET LES SALAIRES »

Réuni à Dijon les 23, 24, 25 et 26 avril 2013, le Congrès de la FGTA-FO réaffirme sa ferme détermination à défendre les droits et garanties des salariés, retraités et chômeurs qui résulte du Code du travail et des conventions collectives. Représentative dans les secteurs de l'agriculture et des métiers de l'environnement qui lui sont connexes, de l'agro-alimentaire, du commerce, de l'industrie hôtelière et du tourisme, des tabacs et des services annexes ; les services à la personne, la coiffure, etc., la FGTA-FO rappelle son attachement à la hiérarchie des normes ainsi qu'à la pratique contractuelle et conventionnelle.

I. Situation économique et pouvoir d'achat

Dans le contexte économique actuel, dû à la crise systémique du capitalisme, **le Congrès réaffirme** l'urgence d'un changement de cap, et qu'une rupture à tous les niveaux, international, européen et national, est nécessaire à une sortie de crise.

Les politiques d'austérité poursuivies par le gouvernement, soutenu par le patronat, ne peuvent produire que plus de misère, qui touche en premier lieu les salariés, et notamment les plus précaires d'entre eux ; les jeunes, les femmes et les seniors.

Le Congrès condamne l'austérité qui prend appui sur le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) ratifié par le Parlement à l'automne 2012 et qui impose, aux états européens, un encadrement de leurs dépenses et une réduction des déficits publics à hauteur de 3 % du PIB.

De même, **le Congrès condamne** l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013, pour « un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés », signé par le patronat et trois organisations syndicales. Il introduit plus de flexibilité, de compétitivité au service des patrons et engendre des reculs sans précédent pour les salariés.

Le Congrès se félicite de la non-signature de cet accord par la confédération FO et soutient les actions engagées contre sa transcription dans la loi.

Le Congrès s'oppose à la financiarisation de l'économie au détriment de l'emploi et de la rémunération des salariés. De nombreux salariés sont confrontés à la baisse de leur pouvoir d'achat liée à des salaires qui stagnent, à des prix qui flambent

(alimentation, loyers, énergies, etc.) et à un taux de chômage jamais égalé depuis des décennies.

Contrairement à ce constat, la part des richesses pour les patrons et les actionnaires n'a cessé de croître au détriment des salariés, des retraités et des chômeurs.

Le Congrès condamne la logique d'abaissement du coût du travail et dans le même temps les nombreuses délocalisations d'entreprises.

Le Congrès regrette l'absence de « coup de pouce » significatif au SMIC, qui aurait eu pour effet d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés, seul à même de relancer l'économie et donc l'emploi. Le Congrès note néanmoins une amélioration apportée aux mécanismes de revalorisation du SMIC prenant mieux en considération le poids des loyers et de l'énergie dans le budget des ménages.

Le Congrès revendique des augmentations générales fortes pour tous, qu'il s'agisse des salaires, des retraites et des prestations sociales, et exige à cet effet la réouverture immédiate des négociations de branche pour recréer de véritables écarts hiérarchiques, de plus il appartient aux pouvoirs publics de l'encourager, de la favoriser et d'agir sur les leviers qui sont à sa disposition (SMIC, politique fiscale, encadrement des dispositifs d'exonération de cotisations sociales...).

Le Congrès revendique la généralisation d'un 13^e mois ainsi qu'une prime transport pour tous.

Le Congrès apporte tout son soutien aux salariés victimes des conséquences de la crise financière qui a aggravé la situation économique et sociale, des plans sociaux et des suppressions d'effectifs, notamment dans les secteurs de la FGTA-FO.

II. Conditions de travail, santé et sécurité

Le Congrès constate que les conditions de travail se dégradent, et ce dans tous les secteurs couverts par la fédération. La recherche constante de gains de productivité sur le travail conduit les entreprises à exercer des pressions intolérables sur les salariés occasionnant ainsi une souffrance au travail en forte augmentation, occasionnée également par le non remplacement des salariés absents.

En matière de lutte contre la précarité, **le Congrès réaffirme** son attachement au contrat à durée indéterminée à temps complet qui est pour la FGTA-FO la forme normale du contrat de travail.

Le Congrès réclame donc la suppression du temps partiel subi et sa substitution par du temps plein, surtout dans les secteurs dans lesquels le recours abusif au temps partiel est structurel.

Le Congrès exige l'abrogation des dérogations prévues dans le cadre de la « directive détachement » au sein de l'Union européenne et la fin des abus qui en découlent, notamment dans le cadre des agences de portage étrangères.

Le Congrès réaffirme sa volonté de réduire le travail précaire sous toutes ses formes (CDD, intérim, temps partiels, saisonniers, prestataires de services...) et rappelle que les salariés précaires sont souvent les premières victimes de la crise. Il est inadmissible que toutes ces formes de contrat de travail ne permettent pas à ces salariés de vivre décemment de celui-ci. Le temps partiel ne peut être admis que s'il est choisi et non subi.

Le Congrès s'oppose à toutes velléités de remise en cause de la durée légale du travail à 35 heures et des accords de réduction du temps de travail signés dans les branches et entreprises.

Le Congrès réaffirme son attachement au repos dominical et au respect de la vie privée et familiale des salariés. Le Congrès est opposé à l'élargissement de l'ouverture du dimanche des entreprises de la grande distribution, des commerces et services, et dénonce les pratiques des entreprises consistant à créer des usages pour imposer des modifications de la législation.

Le Congrès revendique une obligation de négociation sur la prévention des risques professionnels et l'accentuation des actions comme la lutte contre les nuisances et autres pollutions sur les lieux du travail et la prise en compte de la pénibilité.

Le Congrès considère que les évolutions technologiques doivent conduire à améliorer à la fois les conditions de sécurité et de travail de tous les salariés.

Le Congrès constate que le développement de la précarité de l'emploi, du recours au contrat de travail à durée déterminée, au travail intérimaire, à la sous-traitance, à la gérance ou à la location-gérance, isolent et fragilisent les salariés et les rends plus vulnérables aux risques professionnels.

Le Congrès exige l'application de la législation en matière de sécurité pour l'ensemble des salariés.

Le Congrès réaffirme sa revendication d'une réelle médecine du travail indépendante avec un nombre suffisant de médecins du travail. La médecine du travail doit rester un élément fondamental pour les salariés en matière de santé et de prévention des risques professionnels.

III. Sécurité sociale et prévoyance

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible aux principes fondateurs de la Sécurité sociale pour tous et, en particulier, de l'article premier de l'ordonnance du 4 octobre 1945 qui déclare que : « *La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes.* »

De la naissance au décès, la Sécurité sociale, fondée sur le principe de la solidarité, constitue le socle qui garantit une couverture minimum de protection sociale dans toutes les périodes de l'existence de tous. C'est une des bases primordiales des valeurs républicaines défendues par la FGTA-FO.

Le Congrès tient à rappeler que la Sécurité sociale doit permettre à chacun de cotiser en fonction de ses moyens et à se soigner en fonction de ses besoins.

Le Congrès dénonce la campagne mensongère contre la Sécurité sociale, qui est plus que jamais décriée et accusée de tous les maux, tels qu'être à l'origine du manque de dynamisme économique de la France, alors que le système de protection sociale français a joué le rôle d'« amortisseur » social et a permis de surmonter, pour beaucoup, la crise née en 2008. Ce rôle a été reconnu par tous.

Le Congrès s'oppose à l'étatisation de la Sécurité sociale, aux nouveaux plans de déremboursement et à terme à sa « privatisation ».

Le Congrès exige la réduction du déficit de la sécurité sociale par la tenue des engagements des pouvoirs publics de compenser les milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales faites aux entreprises.

Pour pallier ces désengagements, les institutions de prévoyance et les mutuelles permettent la mise en place de couverture complémentaire aux salariés par le biais d'une cotisation collective.

Le Congrès rappelle l'importance du rôle du paritarisme et de ces conseils d'administration, seuls garants d'un contrôle efficace des institutions de prévoyance. Le respect de la gouvernance du paritarisme est incontournable et doit être préservé.

Le Congrès s'oppose ainsi à l'absence de clause de désignation dans l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013.

Le Congrès demande une couverture complémentaire santé pour tous et l'ouverture de négociation sur ce sujet dans toutes les branches qui n'en disposent pas.

IV. Retraite et retraites complémentaires

Le Congrès rappelle son attachement aux retraites par répartition, seul système qui garantisse la retraite des générations futures grâce à la solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle des salariés. La crise actuelle a démontré le danger que constitue un système de retraite par capitalisation.

Le Congrès réaffirme son opposition à la réforme injuste et inefficace de 2010, ainsi qu'à une réforme systémique du régime général mettant en place un compte notionnel ou par point voulu par le patronat et certaines organisations syndicales.

Face aux attaques des pouvoirs publics et du patronat sur les retraites, **le Congrès soutient** les actions et les revendications de la Confédération Force Ouvrière.

Le Congrès rappelle sa volonté du maintien d'un financement pérenne de la protection sociale et des régimes complémentaires, par la cotisation y compris par l'augmentation des cotisations employeurs et salariés. Il rappelle sa revendication d'un retour de la retraite à taux plein à 60 ans pour tous après 40 ans de cotisations.

V. Egalité professionnelle

L'égalité entre les hommes et les femmes est un principe fort que **le Congrès revendique** dans les négociations sociales et salariales.

Le Congrès exige l'égalité des salaires, des promotions, d'une meilleure conciliation de vie professionnelle et familiale pour l'ensemble des salariés quel que soit leur sexe, âge ou origine.

Le Congrès demande que chaque convention collective comporte obligatoirement des mesures en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le Congrès soutient le combat contre tous les stéréotypes et appelle l'ensemble des syndicats de la FGTA-FO à tout mettre en œuvre pour que la mixité soit plus respectée dans l'ensemble des structures syndicales.

Le Congrès appelle les syndicats de la FGTA-FO à s'emparer des documents issus du « rapport sur la situation comparée entre les hommes et les femmes » lors des négociations annuelles obligatoires pour mettre en place des actions concrètes prenant en compte l'articulation entre temps de vie professionnelle et privée notamment les obligations familiales.

Le Congrès se félicite que depuis le 1^{er} janvier 2012, les entreprises de plus de 50 salariés qui n'ont pas négocié d'accord relatif à l'égalité professionnelle soient sanctionnées financièrement.

VI. La formation professionnelle

Le Congrès réaffirme que la formation professionnelle est l'outil indispensable à l'accompagnement de tous les salariés. L'accès à la formation doit être facilité à tous les publics et doit permettre de :

- Favoriser l'insertion professionnelle ;
- Permettre leur maintien dans l'emploi ;
- Favoriser le développement de leurs compétences ;
- Faciliter l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle ;
- Permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou ascendants en situation de dépendance.

Le Congrès demande que des efforts soient faits pour les salariés des TPE-PME, les salariés les moins qualifiés, les actifs précaires et les demandeurs d'emploi tout en rappelant l'obligation de former qu'ont les employeurs.

Le Congrès rappelle que le temps de formation doit être considéré comme du temps de travail effectif et traité comme tel.

Le Congrès souscrit aux mesures en faveur de l'optimisation du DIF (Droit Individuel de Formation) et du CIF (Congé Individuel de Formation).

Le Congrès revendique que la valorisation du tutorat doit passer par une formation réelle du tuteur et une reconnaissance par la rémunération de la fonction tutorale (classification et prime).

VII. Pour le renforcement de la solidarité syndicale internationale et européenne

Le Congrès constate que l'internationalisation des échanges et la mondialisation de l'économie ont accéléré le processus de concentration des entreprises à l'échelle européenne et mondiale. Ainsi, les décisions ne se prennent plus au niveau national. Ceci appelle un renforcement de la coopération et de la solidarité syndicale au plan international pour faire respecter les droits des salariés tels qu'ils résultent des normes internationales du travail.

Le Congrès condamne fermement l'impunité dont jouissent encore trop souvent ceux qui agressent ou assassinent des militants syndicaux dans de trop nombreux pays.

Le Congrès apporte son soutien aux syndicats qui luttent pour le respect des libertés syndicales dans ces conditions extrêmes.

La FGTA-FO qui adhère, au plan international à l'UITA⁽³⁾ et à l'UNI, soutient également les efforts de ces deux organisations pour obtenir des grands groupes multinationaux l'établissement d'un véritable dialogue en vue de faire reculer la précarité et d'améliorer les conditions d'emploi et pour faire en sorte que les règles internationales pour le commerce et la liberté de circulation des biens et services soient assorties de dispositions sociales et environnementales préservant les intérêts des salariés et de leurs familles.

Le Congrès constate que la dimension sociale reste le parent pauvre de la construction européenne. Les plans d'austérité adoptés par l'Union européenne ne peuvent que renforcer la méfiance voire l'hostilité des salariés.

Le repli sur soi n'étant pas une solution face à la globalisation des échanges de l'activité de plus en plus transnationale des entreprises, le Congrès en appelle au renforcement de la démocratie institutionnelle et du volet social au plan européen.

La création des comités d'entreprise européens puis le renforcement de leurs droits en matière d'information et de consultation constituent un outil qui doit permettre aux représentants des salariés de se faire entendre et d'exprimer leur avis sur la stratégie des entreprises.

Le Congrès de la FGTA-FO soutient l'action de ses organisations syndicales européennes, l'EFFAT⁽¹⁾ et UNI⁽²⁾, pour établir et développer de véritables négociations sectorielles au plan européen.

Plusieurs branches ont déjà conclu des accords sur des thèmes spécifiques. La FGTA-FO considère que de tels accords doivent constituer un outil privilégié pour

empêcher les pratiques discriminatoires et concurrences déloyales par les salariés et conditions de travail entre pays de l'Union européenne.

VIII. Le nécessaire développement syndical pour préserver notre indépendance

Le Congrès revendique son attachement indéfectible à l'indépendance syndicale, seul moyen d'exercer un véritable contrepoids à l'encontre de l'Etat et du patronat. **Le Congrès réaffirme** l'objectif premier du syndicat d'agir pour l'amélioration des conditions de vie et de travail et pour l'égalité des chances.

Le Congrès continue de condamner la loi dite de la démocratie sociale d'août 2008, issue de la position commune entre le MEDEF et la CGPME, du côté patronal, et la CGT et la CFDT, du côté des syndicats de salariés, qui remet en cause la liberté syndicale.

Cette loi a durci les règles de représentativité des organisations syndicales et de validité des accords collectifs. Ce texte remet profondément en cause et rend plus difficile l'implantation syndicale, et donc à terme, la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs.

Le Congrès rappelle que l'indépendance syndicale passe par un syndicalisme d'adhérents.

Défendre notre conception du syndicalisme libre et indépendant, conformément à la charte d'Amiens, c'est nous mobiliser plus que jamais pour le développement de notre organisation. **Le Congrès appelle** donc les syndicats à se renforcer en développant une politique active d'adhésion, la représentativité syndicale des salariés étant désormais liée aux résultats des élections professionnelles.

Le Congrès rappelle la nécessité d'être représentatifs afin d'être en capacité de négocier et de signer des accords collectifs. Être en mesure d'établir le rapport de force partout repose dorénavant sur la réalité de notre présence syndicale et de la multiplication de nos implantations.

Cela passe aussi par la formation syndicale et la participation effective aux stages syndicaux de tous nos militants. **Le Congrès appelle** l'ensemble des syndicats à entrer dans un cursus de formation syndicale par le biais de l'INACS⁽⁴⁾, organisme le mieux à même de dispenser celle-ci.

Le Congrès souhaite voir renforcer et développer les USTA⁽⁵⁾, afin que celles-ci soient des lieux d'échanges, d'informations et de coordination entre les syndicats FGTA-FO d'un même département.

Le Congrès se réjouit que le projet de loi de finances rectificative pour 2012 ait adopté en son article 14, le crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66 % de son montant, répondant ainsi à une revendication constante de Force Ouvrière. Ce crédit d'impôt remplace le dispositif de réduction d'impôt qui existait auparavant. Ainsi, même les salariés non imposables pourront bénéficier de cette mesure, en

bénéficiant du versement, par l'Etat, de ce crédit. Cela permet de rétablir une égalité de traitement entre salariés et de favoriser la syndicalisation.

Au regard des résultats de l'élection dans les Très Petites Entreprises de décembre 2012, **le Congrès constate** que Force Ouvrière consolide sa troisième place au niveau national interprofessionnel dans le privé, les syndicats de la FGTA-FO y ayant pris toutes leurs parts.

Fort de ses principes de revendications et d'actions, le Congrès réuni à Dijon le 26 avril 2013 appelle les travailleurs salariés, actifs, retraités et chômeurs, à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant que perpétue et représente Force Ouvrière, en amplifiant le développement de la FGTA-FO. Il appelle ses syndicats à se mobiliser et à défendre partout les revendications de la FGTA-FO, à voter et faire voter pour les listes FO à l'occasion de chaque élection dans les entreprises.

(1) Fédération Européenne des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation et du Tourisme

(2) Union Network International

(3) Union Internationale des Travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'Hôtellerie-restauration, du Tabac et des branches connexes.

(4) Institut National de l'Alimentation des Commerces et des Services

(5) Union des Syndicats des Travailleurs de l'Alimentation

